

Séance ordinaire du 27 juin 2017

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-sept juin deux mille dix-sept à huit heures trente-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Guy Dumoulin, Mario Fortier et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du vice-président par intérim Jean-Pierre Bazinet.

Sont absents : le membre du comité exécutif Robert Maranda et le président du comité exécutif Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie, Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Zoé Couture, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2017-09-34

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 27 juin 2017.

CE-2017-09-35

Demandes de subventions dans le cadre du programme Climatsol-Plus [Document d'aide à la décision ENV-2017-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les conseillères en environnement de la Direction de l'environnement et, en leur absence, le chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement, à présenter des demandes de subventions dans le cadre du programme Climatsol-Plus pour les volets 1 ou 2 relativement aux sites des Industries Samson (rue Saintt-Laurent, lots 2 434 485, 4 957 268, 2 433 278 et une partie du lot 5 368 219 du cadastre du Québec), au garage Gignac (2310, chemin du Sault, lot 2 156 394 de ce cadastre) et à l'usine Gilmour (125, rue de la Grève-Gilmour, lot 3 020 528 de ce cadastre).

CE-2017-09-36

Fermeture temporaire d'une partie de la rue de Provence (secteur Lévis) dans le cadre de la *Fête de quartier* [Document d'aide à la décision POL-2017-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fermer temporairement une partie de la rue de la Provence (secteur Lévis), située entre les numéros civiques 5370 et 5410, afin de permettre la tenue de la *Fête de quartier* le 15 juillet 2017, à partir de 14 h, ou le 22 juillet 2017 en cas de pluie.

CE-2017-09-37

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux, zone I1308, secteur Saint-Romuald) [Document d'aide à la décision URBA-2017-169](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-36.

CE-2017-09-38

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la densité résidentielle nette minimale prescrite dans la zone H0227, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-175](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-40.

CE-2017-09-39

Adoption du Règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la zone P2371, sur la rue Saint-Joseph près de la côte Gilmour, secteur Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-187](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-41.

CE-2017-09-40

Vente d'une partie des lots 2 244 781 et 2 244 782 du cadastre du Québec (rue des Fusains, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2017-121](#)

Il est résolu de vendre au propriétaire du lot 1 961 313 du cadastre du Québec, une partie des lots 2 244 781 et 2 244 782 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 548,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-121, au prix de 18 200 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie du droit de propriété sans la garantie de qualité et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, d'affecter le produit de la vente de ce terrain à la réserve pour fins de développement du territoire et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique conditionnellement à la vente de ces parties de ces lots.

CE-2017-09-41

Abrogation de la résolution CE-2017-08-33 « Confirmation relative à l'utilisation du lot 3 891 627 du cadastre du Québec et cession d'une partie

de ce lot à la Coopérative de solidarité en habitation Espaces Marie-Victorin (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) » et vente d'une partie du lot 3 891 627 du cadastre du Québec à la Coopérative de solidarité en habitation Espaces Marie-Victorin (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2017-126](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2017-08-33 « Confirmation relative à l'utilisation du lot 3 891 627 du cadastre du Québec et cession d'une partie de ce lot à la Coopérative de solidarité en habitation Espaces Marie-Victorin (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de céder une partie du lot 3 891 627 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 16 949,4 mètres carrés à titre gratuit, de vendre une partie de ce lot, d'une superficie approximative de 524,2 mètres carrés, au prix de 50 100 \$, plus taxes si applicables, à la Coopérative de solidarité en habitation Espaces Marie-Victorin, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et de décréter que ces parties de lots ne sont plus affectées à l'utilité publique conditionnellement à la cession et à la vente.

CE-2017-09-42

Modification de la résolution CE-2017-07-89 « Bail à intervenir avec Maison smoked meat 2016 inc., 9331-4003 Québec inc. et Les chocolats favoris inc., concernant l'utilisation d'une partie du lot 2 434 891 du cadastre du Québec (quai Paquet) »

[Document d'aide à la décision DEV-2017-131](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2017-07-89 « Bail à intervenir avec Maison smoked meat 2016 inc., 9331-4003 Québec inc. et Les chocolats favoris inc., concernant l'utilisation d'une partie du lot 2 434 891 du cadastre du Québec (quai Paquet) » par le remplacement, à l'alinéa, des mots « tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-070 » par les mots « tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-131 ».

CE-2017-09-43

Modification de la résolution CE-2017-08-37 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Maison de soins palliatifs du Littoral et aide financière à cet organisme »

[Document d'aide à la décision GRE-2017-168](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2017-08-37 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Maison de soins palliatifs du Littoral et aide financière à cet organisme » par le remplacement, à l'alinéa, du montant de « 2 000 \$ » par le montant de « 3 000 \$ ».

CE-2017-09-44

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 07.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
